

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Romain Belotti au nom UDC – Engagement des enseignants dans le Canton de Vaud - Quels sont les critères ? (25 INT 73)

Rappel de l'interpellation

Un certain nombre d'enseignants sortant de la HEP Vaud peine à décrocher un poste annuel en CDD. En parallèle, plusieurs enseignants formés à l'étranger (notamment en France) obtiennent des postes sur la base d'une reconnaissance de titre (CDIP). Ce qui m'interroge, c'est l'absence apparente de priorité donnée à la formation locale, alors que l'État investit beaucoup dans le système HEP.

Mes questions concernant cette problématique :

- 1. Quel est le pourcentage d'enseignants formés à la HEP qui, à la sortie, ne trouvent pas de travail avec un contrat (fixe même CDD) dans les écoles publiques vaudoises ?
- 2. Quel est le pourcentage d'enseignants engagés dans le canton via une reconnaissance CDIP, donc sans formation à la HEP ?
- 3. Existe-t-il une priorité officielle ou officieuse pour l'engagement des diplômés HEP ? Si non, pourquoi ? Et est-ce prévu ?
- 4. L'exigence du niveau B2 en allemand s'applique-t-elle aussi aux personnes qui accèdent à l'enseignement via reconnaissance CDIP ?
- 5. Plus largement : quelle est la cohérence entre l'investissement public dans la formation d'enseignants et les pratiques concrètes d'engagement ?

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec attention des questions posées par les auteurs de la présente interpellation et y répond de la manière suivante.

1. Quel est le pourcentage d'enseignants formés à la HEP qui, à la sortie, ne trouvent pas de travail avec un contrat (fixe même CDD) dans les écoles publiques vaudoises ?

Selon la dernière enquête¹ de l'Office fédéral de la statistique (OFS) portant sur la situation professionnelle des diplômés et parue en août 2024, la part des diplômés de la HEP se trouvant sans emploi une année après la fin de leurs études s'élève à 0.8%. A titre de comparaison, ce taux s'élève à 3.4% chez les titulaires d'un bachelor d'une haute école spécialisée (HES) et à 3.9% chez les titulaires d'un master d'une haute école universitaire (HEU). De plus, trois mois après leur diplôme, 80% des anciens étudiants de la HEP occupent déjà une activité professionnelle qualifiée, contre respectivement 46% pour les bachelors HES et 55% pour les masters HEU.

Au niveau vaudois, ces résultats sont corroborés par l'enquête institutionnelle sur l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés en enseignement (INSERCH) de 2024. En effet, un an après l'obtention de leur diplôme, entre 97% et 99% (selon le diplôme obtenu) des lauréats sont insérés professionnellement dans leur domaine.

A noter que tous les nouveaux enseignants sont d'abord engagés en contrat à durée déterminée (CDD) d'une année, à l'issue duquel une évaluation leur permet d'obtenir un contrat pérenne.

 Quel est le pourcentage d'enseignants engagés dans le canton via une reconnaissance CDIP, donc sans formation à la HEP?

Durant l'année scolaire 2024-2025, on comptait 563 enseignants titulaires d'une reconnaissance CDIP parmi les 11'619 enseignants engagés à l'école obligatoire (EO). La proportion d'enseignants n'ayant pas effectué de formation à la HEP est donc de 4.8%. Ces 563 enseignants sont répartis dans le cycle primaire (372), secondaire (175) et dans l'enseignement spécialisé (16).

3. Existe-t-il une priorité officielle ou officieuse pour l'engagement des diplômés HEP ? Si non, pourquoi ? Et est-ce prévu ?

Toutes les hautes écoles pédagogiques et universités suisse reconnues par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) confèrent à leurs lauréats une habilitation à enseigner dans le Canton de Vaud. Quant aux diplômés d'institutions à l'étranger, ils ne peuvent convertir leur CDD en CDI qu'après l'obtention d'une reconnaissance de la CDIP. Aucune priorisation n'est donc appliquée dans les procédures d'engagement.

Par ailleurs, il convient d'indiquer que les entretiens d'engagement d'enseignants sont effectués par les directions des établissements, et non par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF). Durant ces entretiens, la priorité est donnée aux compétences des candidats davantage qu'à l'origine de leur diplôme.

¹ https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.32172111.html

² http://inserch.ch/wp-content/uploads/2025/02/Note INSERCH 2024.pdf

4. L'exigence du niveau B2 en allemand s'applique-t-elle aussi aux personnes qui accèdent à l'enseignement via reconnaissance CDIP ?

La reconnaissance CDIP ne prend pas en compte la dimension particulière de l'enseignement de l'allemand au niveau primaire. Il revient aux directions d'établissement, lors des entretiens de recrutement, de vérifier que les candidats pressentis répondent aux attentes et disposent des qualifications requises. Il en est de même pour la maîtrise de la langue d'enseignement, à savoir le français, pour les éventuels candidats qui viendraient d'un canton ou d'un pays non francophone.

En outre, la question particulière de l'allemand ne se pose en réalité que pour les 5-8P, puisque cette matière n'est pas enseignée aux 1-4P.

5. Plus largement : quelle est la cohérence entre l'investissement public dans la formation d'enseignants et les pratiques concrètes d'engagement ?

Dans le contexte actuel où la pénurie d'enseignants représente un risque au niveau national, le Conseil d'Etat favorise la formation d'enseignants qualifiés pour répondre aux besoins de la population vaudoise. Pour ce faire, les compétences des candidats, notamment leur maîtrise du plan d'étude et leur capacité à transmettre des savoirs, sont scrupuleusement analysées.

Il est dans l'intérêt de l'Etat de Vaud, en tant que mandataire de la formation des enseignants et employeur de ces derniers, de maintenir une cohérence entre ses deux missions cruciales au développement de notre jeunesse.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 septembre 2025.

La présidente : Le chancelier :

C. Luisier Brodard M. Staffoni